



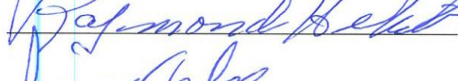
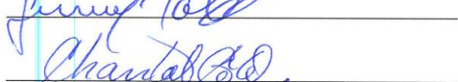



Séance extraordinaire  
2011-05-23

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 23 mai 2011 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil et une renonciation à cet avis de convocation a été signé par tous les membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal;

André Clavet,	maire	
Raynald Coulombe,	conseiller siège # 1	
Jonathan Daigle,	conseiller siège # 2	
Sylvain Landry,	conseiller siège # 3	
Raymond Hébert	conseiller siège # 4	
Jimmy Talon	conseiller siège # 5	
Chantal Côté	conseillère siège # 6	

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Établissement d'une servitude d'égout pluvial;
5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
6. Remplacement des pompes de l'usine de traitement des eaux usées;
7. Période de questions générales;
8. Levée de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

#### Vérification des présences

**Sont présents :** M. Raynald Coulombe, siège # 1,  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M. Sylvain Landry, siège # 3,  
M. Raymond Hébert, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège #5,  
Mme Chantal Côté, siège # 6,  
Son honneur, M. le maire, André Clavet

2011-05-01-ss

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre  
du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-05-02-ss

Servitude d'égout  
pluvial  
Charles Ouellet

#### 4. Établissement d'une servitude d'égout pluvial

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

1o/ **DE GREVER EN FAVEUR DES LOTS NUMÉROS TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-UN MILLE CENT VINGT-TROIS (3 251 123) et TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE CENT VINGT-CINQ (3 251 125) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de MONTMAGNY, propriété de Charles OUELLET, une PARTIE du lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-QUATRE (Ptie 3 252 064) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de MONTMAGNY, faisant partie du Chemin Bellevue Ouest, d'une servitude d'égout pluvial, réelle et perpétuelle, afin de permettre au propriétaire actuel des lots 3 251 123 et 3 251 125, Charles Ouellet, ses successeurs et/ou ayants-droit, d'installer une conduite souterraine d'un diamètre de 10 pouces et de conduire ses eaux pluviales sur le lot 3 251 128 situé au nord du Chemin Bellevue Ouest et actuellement la propriété de Vincent OUELLET.**

2o/ **DE CONSENTIR** cette servitude d'égout pluvial, à titre gratuit, tous les honoraires professionnels et travaux d'installation et d'entretien de ce tuyau étant à la charge exclusive de CHARLES OUELLET, ses successeurs et/ou ayants-droit.

3o/ **D'APPROUVER**, tel que lu à la présente réunion, clause par clause, le projet d'acte de servitude d'égout pluvial préparé par le notaire, Jean-Pierre Ouellet de l'Islet.

4o/ **D'AUTORISER M. André Clavet**, maire et Mme **Sophie Boucher**, directrice générale, à signer pour et au nom de : «**Municipalité de Cap-Saint-Ignace**» ledit projet d'acte de servitude d'égout pluvial, à y convenir de toute autre clause, condition et obligation, qu'ils jugeront nécessaires ou utiles et à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

#### 5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

Je soussigné, Raymond Hébert, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation lors d'une prochaine séance, d'un règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace abrogeant le règlement numéro 2008-06 et ce, avec dispense de lecture.

2011-05-03-ss

Remplacement des  
pompes usines eaux  
usées

#### 6. Remplacement des pompes de l'usine de traitement des eaux usées

**CONSIDÉRANT QUE**

les deux pompes de l'usine de traitement des eaux usées ont 17 ans d'usure;

**CONSIDÉRANT QUE**

ces deux pompes sont en mauvais état et l'estimation des réparations sont d'environ 2 000 \$ par pompe;

**CONSIDÉRANT QUE**

suite à une consultation auprès de nos ingénieurs, ces pompes ont une durée de vie d'environ 10 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**

une demande de prix pour analyse a été faite auprès du fournisseur initial des pompes et le coût d'achat pour une pompe est d'environ 8 300 \$ plus les taxes et le fabricant nous offre une réduction de 20 % en échange de la pompe endommagée;

**CONSIDÉRANT QUE**

le coût d'achat est diminué à environ 6 636 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'échange pourra être possible pour une pompe de même grosseur et une autre de capacité moindre puisque nous conserverons une des pompes initiale l'ayant reconditionné en urgence au courant de la semaine du 15 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QUE**

le délai de livraison des pompes est d'environ huit semaines;

**CONSIDÉRANT QUE**

la résolution numéro 1997-12-255 constituait un fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins environ après 10 ans d'opération;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale, Mme Sophie Boucher, à demander des prix à divers fournisseurs pour le remplacement des deux pompes et est autorisée à les acheter même si le coût dépasse le montant autorisé par règlement. De plus, les crédits budgétaires seront pris à même le fonds réservé pour le renouvellement des équipements de l'usine de traitement des eaux usées. M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisés à signer l'autorisation de transfert de compte à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny.

**7. Période de questions générales**

Aucune personne n'était présente, par conséquent, il n'y a pas eu de question des gens de la salle.

**2011-05-04-ss**

**8. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que la séance soit levée à 20 heures 6.

Sophie Boucher,  
secrétaire-trésorière

André Clavet,  
maire